

**A tous les membres du Conseil municipal**

Madame, Monsieur et cher(e) collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil municipal, qui se tiendra à l'Hôtel de ville, Salle du Conseil, 1 place Camille Fouinat à Beauchamp, le :

**Jeudi 28 septembre 2023 à 20h30**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 juin 2023
- 2 Décisions
- 3 Modification du tableau des emplois permanents et non permanents à temps complet et incomplet
- 4 Affectation définitive du résultat 2022 de la commune
- 5 Actualisation des provisions pour créances douteuses
- 6 Reprise sur provision pour risque de perte de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- 7 Actualisation des créances pour contentieux - Reprise et constitution
- 8 Décision modificative n°1 au budget communal 2023
- 9 Subvention complémentaire 2023 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- 10 Convention de mise à disposition d'un service d'archivage électronique
- 11 Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'anciens délaissés routiers issus du lotissement « La Folie » sis 78 et 80 avenue Claude Sommer d'une superficie de 240 m<sup>2</sup>
- 12 Changement d'usage des locaux d'habitation en meublés de tourisme – modification des conditions de l'autorisation préalable
- 13 Signature de l'avenant Prestation de service Lieu d'accueil enfants parents (Laep) « Bonus territoire Ctg »
- 14 Actualisation des règlements intérieur et des études de l'école municipale de musique
- 15 Mise en place d'un nouveau règlement intérieur de la médiathèque Joseph Kessel
- 16 Signature d'une convention de prestation artistique avec le collectif Esors (Et Si On Ré-enchantait le Social) et attribution d'une subvention exceptionnelle
- 17 Mise en place d'un règlement spécifique dédié à l'utilisation de la salle des fêtes municipale
- 18 Présentation du rapport annuel d'activité de la société EGS
- 19 Rapport annuel d'activité 2022 de la communauté d'agglomération VAL PARISIS
- 20 Informations diverses
- 21 Application de l'article 5 du règlement intérieur



Le Maire,

*Françoise Nordmann*  
Françoise NORDMANN